

Lyon, le 14/11/2025

**Ref :** P1555 – *Projet agrivoltaïque de la SCEA PADERC à Servian*

**Objet :** *Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité et d'insertions paysagères*

Sun'Agri développe en partenariat avec la SCEA PADERC, un projet agrivoltaïque sur la commune de Servian. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus de vignes. Julien CABANEL poursuit un travail de recherche afin de trouver des solutions alternatives pour protéger ses vignes de l'impact du changement climatique et permettre d'améliorer la qualité des cultures. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus, et il n'est prévu aucune clôture autour des parcelles concernées.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude Altifaune, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre mars 2025 et juillet 2025 et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles pour l'ensemble du site, hormis pour les haies et les murets qui bordent la zone projet et qui peuvent constituer des habitats d'intérêt pour un cortège d'espèces diversifié.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- L'absence de clôtures ;
- La préservation des arbres et haies en bordures de parcelle ;
- L'évitement des habitats à enjeu à savoir les haies et les murets qui seront conservés, densifiés et remis en état ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles ;
- Mise en place d'un plan de circulation en phase chantier ;
- Respect du calendrier écologique en phase travaux ;
- Mise en place d'une nouvelle haie et renforcement de l'existant ;
- Suivi écologique du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.
- Installation de gîtes pour la faune terrestre et la faune volante.

Sun'Agri a également fait appel au bureau d'étude Altifaune, pour la réalisation d'un diagnostic paysager. Celle-ci présente l'analyse de l'état actuel du site pressenti et de son environnement, décrit la démarche de conception visant à limiter les effets paysagers du projet, et expose les impacts attendus ainsi que les mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception.

De manière générale, l'étude paysagère conclut que la majorité des éléments identifiés dans l'état initial présentent une sensibilité faible vis-à-vis du projet, essentiellement en raison de l'absence de visibilité sur la future zone d'implantation. Toutefois, plusieurs secteurs à sensibilité modérée tels que : les abords des villages de Servian et d'Abeilhan, ainsi que la route de desserte locale ont fait l'objet d'une attention particulière pour l'intégration paysagère du projet. Des mesures adaptées ont été intégrées à la conception du projet afin de réduire la perception du projet depuis les points sensibles, et de garantir une insertion paysagère harmonieuse.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, les mesures paysagères préconisées par le bureau d'étude :

- La conservation des formations végétales existantes, notamment les haies périphériques et les arbres isolés.
- La plantation de nouvelles haies au sein même du périmètre des ombrières, le long des trois zones de pilotage agrivoltaïque constituées de thym, lavande et romarin.
- La densification des haies existantes à l'aide d'essences locales.
- Les postes de transformation et de livraison seront intégrés dans des constructions en pierres sèches, couvertes de tuiles.
- Les deux citernes incendie prévues seront partiellement masquées par un muret en pierre sèche d'environ 1,20 m, permettant de limiter leur visibilité tout en conservant un alignement cohérent dans le paysage.
- L'installation de panneaux de sensibilisation le long des cheminements empruntés par les visiteurs à proximité des structures agrivoltaïques

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque de Servian.

Arthur CHAGUE,  
Responsable développement

*Arthur CHAGUE*

✓ Certifié par  you sign